

**OPTIMISEZ LE POTENTIEL
DE PERFORMANCE DE VOTRE
CONTRAT D'ASSURANCE VIE,
DE CAPITALISATION OU DE
VOTRE PLAN D'ÉPARGNE
RETRAITE**

PORPHYRE JANVIER 2025

Communication à caractère promotionnel

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'un plan d'épargne retraite, d'une durée d'investissement de 8 ans maximum, à compter du 15 janvier 2025.

Titre de créance émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant ») et présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

Offre à durée limitée. Commercialisation du 1^{er} septembre 2024 (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation) et du 7 octobre 2024 (pour le plan d'épargne retraite) au 31 décembre 2024 pouvant être clôturée sans préavis.

L'investisseur est sur le point de souscrire à un support qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Code ISIN : FR001400R7R3



PORPHYRE JANVIER 2025



PORPHYRE JANVIER 2025 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans maximum. Il permet de bénéficier d'un gain conditionnel de 7,50 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ pour chaque année écoulée, de l'année 1 à 7, ainsi que d'un remboursement anticipé du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ si l'indice iEdge Euro EW Price Return (ci-après « l'Indice ») est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation annuelle⁽³⁾.

À défaut, à l'échéance finale des 8 ans⁽⁴⁾ :

- **Un gain de 7,50 % brut⁽¹⁾⁽²⁾** par année écoulée si l'Indice n'est pas en baisse⁽⁵⁾ de plus de 20 % par rapport à son niveau initial.
- **Le capital initial est remboursé à hauteur de 100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾** si la baisse⁽⁵⁾ de l'Indice n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial.
- **Si la baisse⁽⁵⁾ de l'Indice excède 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur subit une perte en capital, potentiellement totale, équivalente à celle qu'il aurait supportée s'il avait investi directement dans l'Indice.

La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'indice **iEdge Euro EW Price Return**.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie, ainsi qu'à l'échéance finale des 8 ans⁽⁴⁾ en cas de baisse⁽⁵⁾ de l'Indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports, de capitalisation Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation, et du plan d'épargne retraite Gan Nouvelle Vie.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.

+ AVANTAGES

• Un gain de 7,50 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale :

- si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽³⁾ de l'année 1 à 7 ;
- ou, si l'Indice n'est pas en baisse⁽⁵⁾ de plus de 20 % par rapport à son niveau initial à la date d'observation finale⁽³⁾ en année 8 ;
- si les conditions de versement du gain de 7,50 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée sont déclenchées, le gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes seront versés (**effet mémoire**).

• Un remboursement anticipé automatique avec un remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽³⁾ de l'année 1 à 7.

• Un remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance finale⁽⁴⁾ dès lors qu'à la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁵⁾ de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.

- INCONVÉNIENTS

• Du fait du plafonnement des gains à 7,50 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée, l'investisseur pourrait ne pas percevoir toute la hausse de l'Indice.

• Le rendement de PORPHYRE JANVIER 2025 à l'échéance finale⁽⁴⁾ est très sensible à une faible variation de la performance de l'Indice autour des seuils de - 40 % et de - 20 %.

• L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.

• L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

• Les gains éventuellement enregistrés ne sont pas capitalisés.

• Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital : - en cas de sortie anticipée⁽⁶⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale⁽⁴⁾ ; - à l'échéance finale⁽⁴⁾, si à la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice est en baisse⁽⁵⁾ de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.

⁽¹⁾ Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale le 15 janvier 2025 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre 2024 (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation) et du 7 octobre 2024 (pour le plan d'épargne retraite) et le 31 décembre 2024 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

⁽²⁾ Hors frais de gestion du contrat.

⁽³⁾ Les dates d'observation annuelle sont : 8 janvier 2026 ; 8 janvier 2027 ; 7 janvier 2028 ; 8 janvier 2029 ; 8 janvier 2030 ; 8 janvier 2031 ; 8 janvier 2032 et la date d'observation finale est le 7 janvier 2033.

⁽⁴⁾ La date d'échéance finale est le 14 février 2033.

⁽⁵⁾ La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 15 janvier 2025, et son niveau à la date d'observation annuelle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

⁽⁶⁾ L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

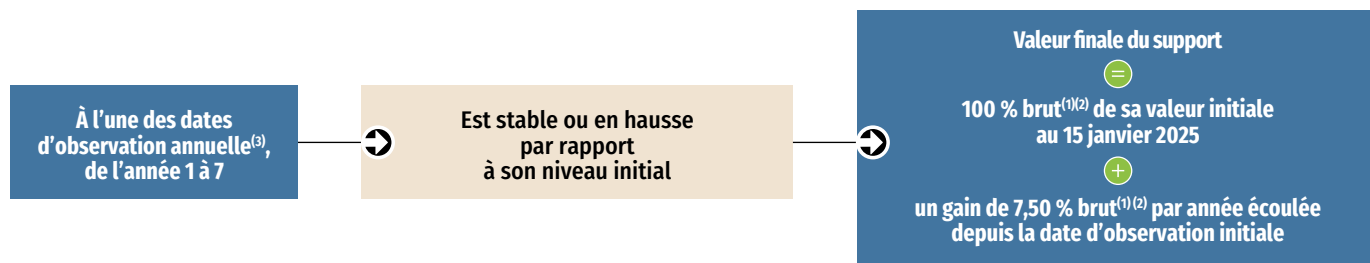
L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 14 février 2033 la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Principales caractéristiques

Le niveau initial de l'indice **iEdge Euro EW Price Return** est observé à la date d'observation initiale (15 janvier 2025).

UN GAIN CONDITIONNEL DE 7,50 % BRUT⁽¹⁾⁽²⁾ PAR ANNÉE ÉCOULÉE (EFFET MÉMOIRE) EN CAS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

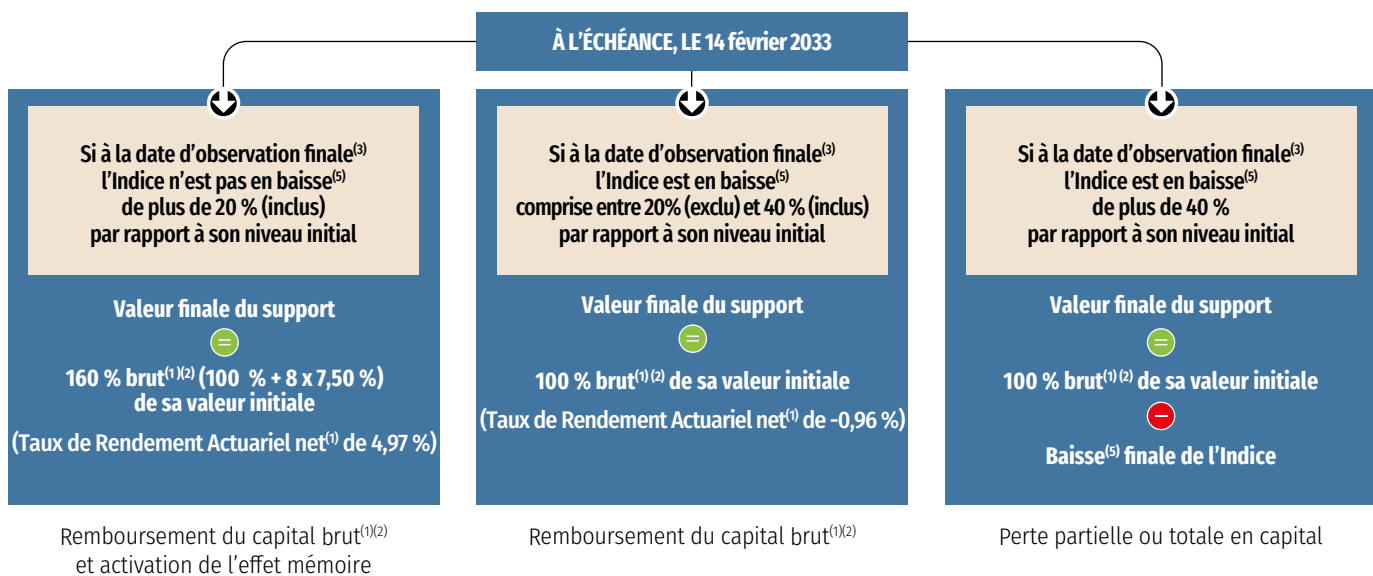
PORPHYRE JANVIER 2025 prend fin par anticipation si l'indice iEdge Euro EW Price Return :



Le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas de remboursement anticipé automatique, est de : 5,97 % la 1^{re} année ; 5,97 % la 2^e année ; 5,81 % la 3^e année ; 5,64 % la 4^e année ; 5,46 % la 5^e année ; 5,29 % la 6^e année ; 5,13 % la 7^e année.

QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À L'ÉCHÉANCE FINALE⁽⁴⁾ ?

En l'absence de remboursement anticipé automatique, PORPHYRE JANVIER 2025 atteint l'échéance finale⁽⁴⁾ et l'Indice est observé une dernière fois le 7 janvier 2033 : trois situations sont alors possibles.



⁽¹⁾ Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale le 15 janvier 2025 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre 2024 (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation) ou le 7 octobre 2024 (pour le plan d'épargne retraite) et le 31 décembre 2024 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

⁽²⁾ Hors frais de gestion du contrat.

⁽³⁾ Les dates d'observation annuelle sont : 8 janvier 2026 ; 8 janvier 2027 ; 7 janvier 2028 ; 8 janvier 2029 ; 8 janvier 2030 ; 8 janvier 2031 ; 8 janvier 2032 et la date d'observation finale est le 7 janvier 2033.

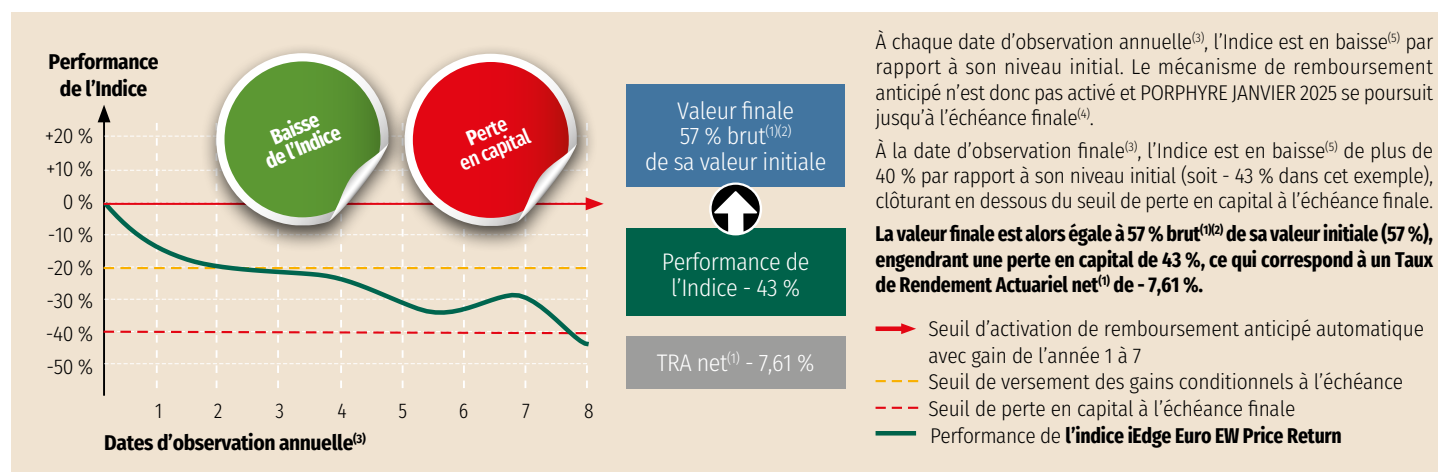
⁽⁴⁾ La date d'échéance finale est le 14 février 2033.

⁽⁵⁾ La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 15 janvier 2025, et son niveau à la date d'observation annuelle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

Scénarios de marché - Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

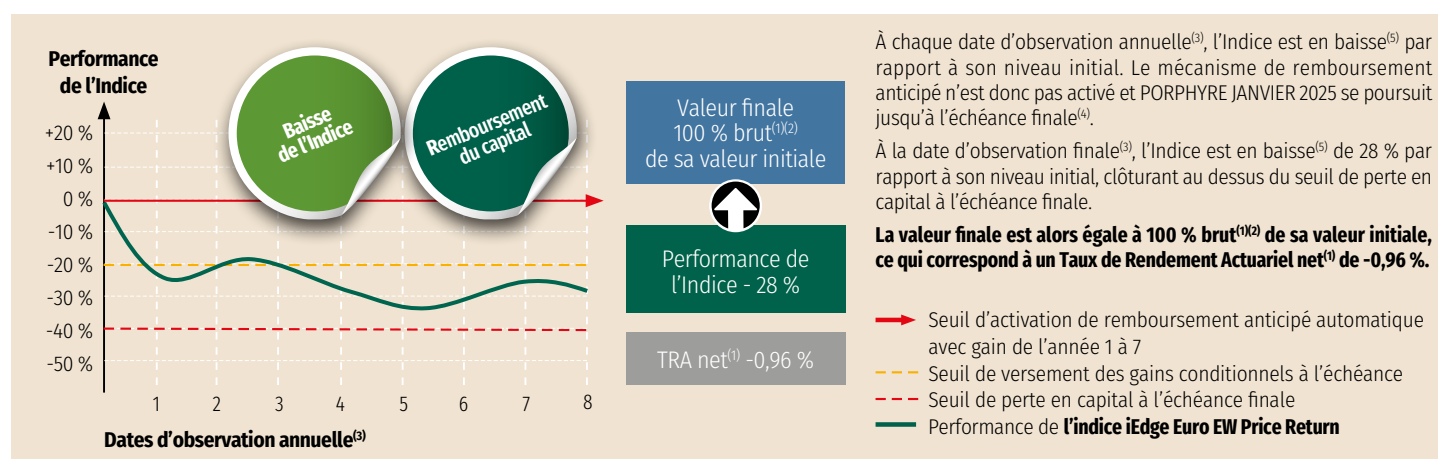
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de - 7,61 %.

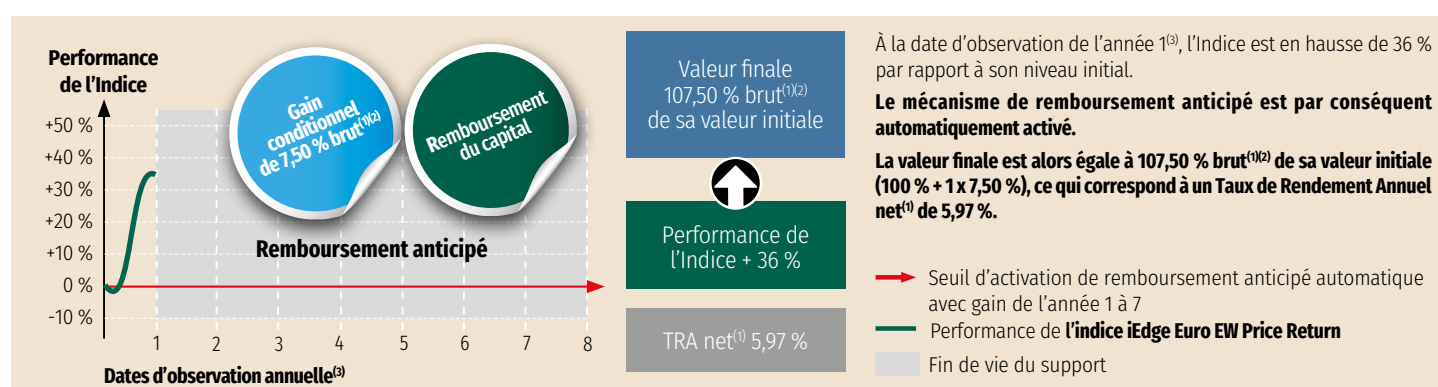
Dans le cas le plus défavorable où l'Indice est en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les dates d'observation annuelle⁽³⁾ et serait en baisse de 100 % à la date d'observation finale⁽³⁾, le montant initialement investi serait perdu à hauteur de 100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : PRÉSERVATION DU CAPITAL BRUT À L'ÉCHÉANCE FINALE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de - 4,90 %.

SCÉNARIO FAVORABLE : GAIN EN CAPITAL EN CAS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait supérieur à PORPHYRE JANVIER 2025 (en raison du plafonnement des gains) et égal à 32,07 %.

⁽¹⁾ Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale le 15 janvier 2025 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre 2024 (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation) ou le 7 octobre 2024 (pour le plan d'épargne retraite) et le 31 décembre 2024 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

⁽²⁾ Hors frais de gestion du contrat.

⁽³⁾ Les dates d'observation annuelle sont : 11 septembre 2025 ; 11 septembre 2026 ; 13 septembre 2027 ; 11 septembre 2028 ; 11 septembre 2029 ; 11 septembre 2030 ; 11 septembre 2031 et la date d'observation finale est le 7 janvier 2033.

⁽⁴⁾ La date d'échéance finale est le 14 février 2033.

⁽⁵⁾ La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 15 janvier 2025, et son niveau à la date d'observation annuelle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

DESCRIPTION DE L'INDICE IEDGE EURO EW PRICE RETURN

L'indice **iEdge Euro EW Price Return** est un indice de marché actions administré par Scientific Beta (France) dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par la société SGX. L'Indice offre une exposition à la performance d'un portefeuille **composé de 30 actions cotées dans la zone Euro et sélectionnées parmi les capitalisations boursières les plus importantes de leur secteur respectif**. Les entreprises sélectionnées répondent également positivement à une **analyse sectorielle et de controverses sur chacun des 3 piliers ESG** (Environnement, Social, Gouvernance), telle que définie par l'agence ISS-ESG⁽¹⁾. L'Indice a été lancé le 28 juin 2024.

Au sein de cet univers, les 30 actions sont équipondérées, c'est-à-dire que les quantités allouées à chaque action sont calculées de manière à obtenir pour chacune d'entre elles le même poids dans l'Indice.

L'Indice est calculé dividendes non réinvestis.

Pour de plus amples informations sur l'Indice, veuillez consulter le site <https://www.sgx.com/indices/products/EUROPR> ou les différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : EUROPR).

⁽¹⁾ Pour plus d'informations sur l'agence ISS-ESG, consulter le site de ISS <https://www.issgovernance.com/esg/>.

Toutes les données précédant la date de lancement de l'Indice (28 juin 2024) sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

La valeur de l'investissement peut varier. Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes écoulées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.



Source : Bloomberg, au 3 juillet 2024.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Fiche technique

Instrument financier : Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure).

Émetteur : Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).

Garant de la formule : Natixis (S&P : A+ / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+⁽¹⁾). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

Code ISIN : FR001400R7R3

Sous-jacent : Indice iEdge Euro EW Price Return (Code Bloomberg : EUROPR).

Devise : EUR.

Cotation : Bourse du Luxembourg.

Valorisation : Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévus suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié.

Double valorisation : Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bimensuelle. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.

Marché secondaire : Natixis pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1,00 %.

Commissions de distribution : Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1 % par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.

Montant maximum de l'émission : 100 millions d'euros

Valeur nominale : 1 000 euros.

Garantie du capital : Pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance finale.

Période de commercialisation : Du 1^{er} septembre 2024 (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation) et du 7 octobre 2024 (pour le plan d'épargne retraite) au 31 décembre 2024, la période de commercialisation peut être clôturée sans préavis.

Prix de souscription⁽²⁾ : Il progressera de façon constante, de 995,70 euros le 6 septembre 2024 à 1 000 euros le 15 janvier 2025.

Date d'émission du support : 6 septembre 2024.

Date d'observation initiale de l'Indice : 15 janvier 2025.

Dates d'observation annuelle de l'Indice : 8 janvier 2026 ; 8 janvier 2027 ; 7 janvier 2028 ; 8 janvier 2029 ; 8 janvier 2030 ; 8 janvier 2031 ; 8 janvier 2032.

Dates de remboursement anticipé automatique : 9 février 2026 ; 8 février 2027 ; 8 février 2028 ; 8 février 2029 ; 8 février 2030 ; 7 février 2031 ; 9 février 2032.

Date d'observation finale de l'Indice : 7 janvier 2033.

Date d'échéance finale : 14 février 2033.

Valeur finale⁽³⁾ du support en unités de compte à l'une des dates de remboursement anticipé automatique : Si à l'une des dates d'observation annuelle de l'Indice, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial, le support prend fin à la date de remboursement anticipé automatique correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100 % brut⁽³⁾ de sa valeur initiale augmentée d'un gain variable de 7,50 % brut⁽³⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale.

Valeur finale⁽³⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance finale.

Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur est alors égale à :

- 160 % brut⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial ;
- Ou 100 % brut⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 20 % mais n'est pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial ;
- Ou sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.

⁽¹⁾ Notations de crédit du Garant en vigueur au moment de la date de rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

⁽²⁾ Prix de souscription : 99,57 % (le 6 septembre 2024), 99,60 % (du 6 septembre au 13 septembre 2024), 99,62 % (du 13 septembre au 20 septembre 2024), 99,64 % (du 20 septembre au 27 septembre 2024), 99,66 % (du 27 septembre au 4 octobre 2024), 99,69 % (du 4 octobre au 11 octobre 2024), 99,71 % (du 11 octobre au 18 octobre 2024), 99,73 % (du 18 octobre au 25 octobre 2024), 99,76 % (du 25 octobre au 4 novembre 2024), 99,78 % (du 4 novembre au 8 novembre 2024), 99,80 % (du 8 novembre au 15 novembre 2024), 99,82 % (du 15 novembre au 22 novembre 2024), 99,85 % (du 22 novembre au 29 novembre 2024), 99,87 % (du 29 novembre au 6 décembre 2024), 99,89 % (du 6 décembre au 13 décembre 2024), 99,92 % (du 13 décembre au 20 décembre 2024), 99,94 % (du 20 décembre au 27 décembre 2024), 99,96 % (du 27 décembre 2024 au 3 janvier 2025), 99,98 % (du 3 janvier au 10 janvier 2025) et 100,00 % (du 10 janvier au 15 janvier 2025).

⁽³⁾ Performance brute depuis la date d'observation initiale du 15 janvier 2025, ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

▶ Avertissement final

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » du Prospectus de Base.

Le Titre de créance PORPHYRE JANVIER 2025 remboursable par anticipation est notamment exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital - En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits Titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent - Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risque de volatilité, risque de liquidité - Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des Titres de créance. En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits Titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.

Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite - En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au Niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.

Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent - Scientific Beta (France) SAS, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les Titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Disponibilité de la documentation du support - Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 7 juin 2024 par l'AMF sous le n° 24-210 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 4 septembre 2024 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des Titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM_SEARCH), et des copies peuvent être obtenues auprès de Natixis, 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu) et de Natixis (<https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400R7R3/FT/DS>).

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie de capitalisation ou du plan d'épargne retraite - L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'Assurance Vie, de capitalisation ou du plan d'épargne retraite (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie, de capitalisation ou du plan d'épargne retraite »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie, de

capitalisation ou du plan d'épargne retraite. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie, de capitalisation ou du plan d'épargne retraite. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Caractère promotionnel de ce document - Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Natixis et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche. Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Natixis ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du support décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Natixis, à leur propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du support.

Agrément - Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Événements exceptionnels affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement ou substitution - remboursement anticipé du support - Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements exceptionnels pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

Restrictions générales de vente - Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes - L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marchés - Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Marché secondaire - Natixis pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1,00 %.

Conflits d'intérêts - Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique - Les Titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des Titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique ou pour le compte ou le bénéfice de ressortissants américains (U.S. Persons) tels que définis dans la Réglementation S (Regulation S) et ses textes d'application et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis d'Amérique à des personnes qui ne sont pas des ressortissants américains, conformément à la Régulation S.

Avertissement relatif à l'Indice - Singapore Exchange Limited et/ou ses sociétés affiliées (désignées ci-après collectivement, « SGX ») ne donnent aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir de l'utilisation de iEdge Euro EW Price Return NTR (« l'Indice ») et/ou du niveau auquel l'Indice se situe à un moment donné, un jour donné ou autre. L'Indice est administré par Scientific Beta (France) SAS et calculé et publié par SGX. Scientific Beta et SGX ne seront pas responsables (que ce soit par négligence ou autrement) et ne seront pas tenus d'informer d'une quelconque erreur dans le présent document. L'Indice est une marque commerciale de SGX et est utilisé par Natixis sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle dans l'Indice sont dévolus à SGX.

DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur ganpatrimoine.fr permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24h/24 et 7j/7 pour :

- **Consultez en temps réel :**
 - vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.
- **Effectuez des opérations de gestion :**
 - des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.
- **Suivez l'actualité « En direct des marchés » :**
 - pour vous informer sur les caractéristiques générales des supports commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DIC, prospectus, etc.) :
 - simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix ;
 - comparer la performance entre plusieurs supports ;
 - créer un compte afin de suivre la performance des supports sélectionnés ;
 - créer des alertes email sur les supports qui vous intéressent ;
 - afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.
- **Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs :**
 - pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou "bouquets" ;
 - pour faciliter la diversification de vos investissements.

Coordonnées de votre conseiller



Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en
assurance au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 - APE : 6622Z
Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022
59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780
orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie
et de ses filiales
Tél : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr
ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

Caisse Fraternelle Vie

Société française pour favoriser la prévoyance
& l'épargne - Société anonyme au capital de
460 000 euros (entièrement versé)
RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z
Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022
59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances.

Réf. 1523-012025

Crédit photo : ©Stock.adobe.com

Gan Patrimoine participe à la protection
de l'environnement en sélectionnant des
imprimeurs référencés « Imprim'Vert »
ainsi que des papiers issus de forêts gérées
durablement.

ganpatrimoine.fr